

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN260

présenté par
M. Hetzel et M. Bazin

ARTICLE 31

Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé :

« Est engagée une négociation d'une réforme en profondeur de l'OTAN, avec la mise en place d'un pilier européen autonome au sein de l'Alliance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN doit s'accompagner d'un travail en profondeur pour réformer l'Alliance qui aboutisse à la mise en place d'un pilier européen autonome.

Il est plus que jamais nécessaire afin de faire émerger une véritable défense européenne avec son identité et ses stratégies propres au sein de l'OTAN. Cet objectif est déterminant non seulement pour l'image de la France dans le monde mais aussi pour la poursuite de la construction de la PESD.